

Aménagement extérieur du site AgriCo à Saint-Aubin

Mandats d'étude parallèles à un degré en procédure sélective
selon le règlement SIA 143

Rapport final du Collège d'experts

Impressum

Maître de l'ouvrage

Établissement cantonal de promotion
foncière ECPF
Boulevard de Pérolles 25
1701 Fribourg
www.ecpf.ch

Organisateur de la procédure

CONTOUR Gestion de projets SA
Chemin de Mornex 6
Case Postale
1003 Lausanne
www.contourprojets.ch

Janvier 2023

Table des matières

Introduction	7
Périmètre, objectifs et programme	
2.1 Périmètre de projet	8
2.2 Objectifs du projet	9
2.3 Programme résumé des MEP	9
Dispositions relatives à la procédure	
3.1 Maître de l'ouvrage et organisateur	10
3.2 Forme de mise en concurrence	10
3.3 Composition du Collège d'experts	10
3.4 Spécialistes-conseils	10
3.5 Conditions de participation	10
3.6 Critères d'évaluation - Phase sélective	10
3.7 Critères d'appréciation - Phase MEP	11
3.8 Calendrier de la procédure	11
Phase des Mandats d'étude parallèles	
4.1 Participation aux Mandats d'étude parallèles	12
4.2 Déroulement	12
4.2.1 Premier dialogue	12
4.2.2 Dialogue final	12
4.2.3 Conclusion	12
Présentation du projet lauréat	13
Présentation des autres projets	23
Recommandations du Collège d'experts	40
Approbation du rapport final	41

Introduction

L'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) a pour ambition de développer le site d'AgriCo afin qu'il devienne un site industriel pionnier et le campus Agroalimentaire & Biomasse leader en Suisse. Cette ambition s'inscrit dans la stratégie agroalimentaire de l'Etat de Fribourg avec, en point de mire, le concept « de la fourche à l'assiette ». Dans cette optique, AgriCo va créer un axe fort avec l'Institut agricole de Grangeneuve et les futures activités d'Agroscope à Posieux.

Afin de poursuivre le développement du site AgriCo et répondre aux besoins des entreprises arrivantes, l'ECPF, comme représentant de l'Etat propriétaire et Maître d'ouvrage, a souhaité engager le projet d'aménagement extérieur de l'ensemble du site. L'aménagement des espaces extérieurs constitue la colonne vertébrale du projet de développement d'AgriCo. Ayant à cœur de trouver la meilleure proposition, l'ECPF a lancé des mandats d'étude parallèles (MEP).

AgriCo se veut être un véritable campus d'échanges d'idées, avec une mobilité intelligente, sans circulation motorisée en son centre. La richesse patrimoniale et naturelle du site est mise en valeur : bâtiments protégés, sauvegarde des espaces verts et projet de revitalisation de la Petite-Glâne.



Figure 1 : Site AgriCo à Saint-Aubin

Périmètre, objectifs et programme

2.1 Périmètre de projet

Le site dans sa globalité constitue le périmètre des MEP (hors périmètre d'évolution des constructions A et B).

Le projet d'aménagement extérieur traite un périmètre d'environ 10 hectares, intégralement plat.

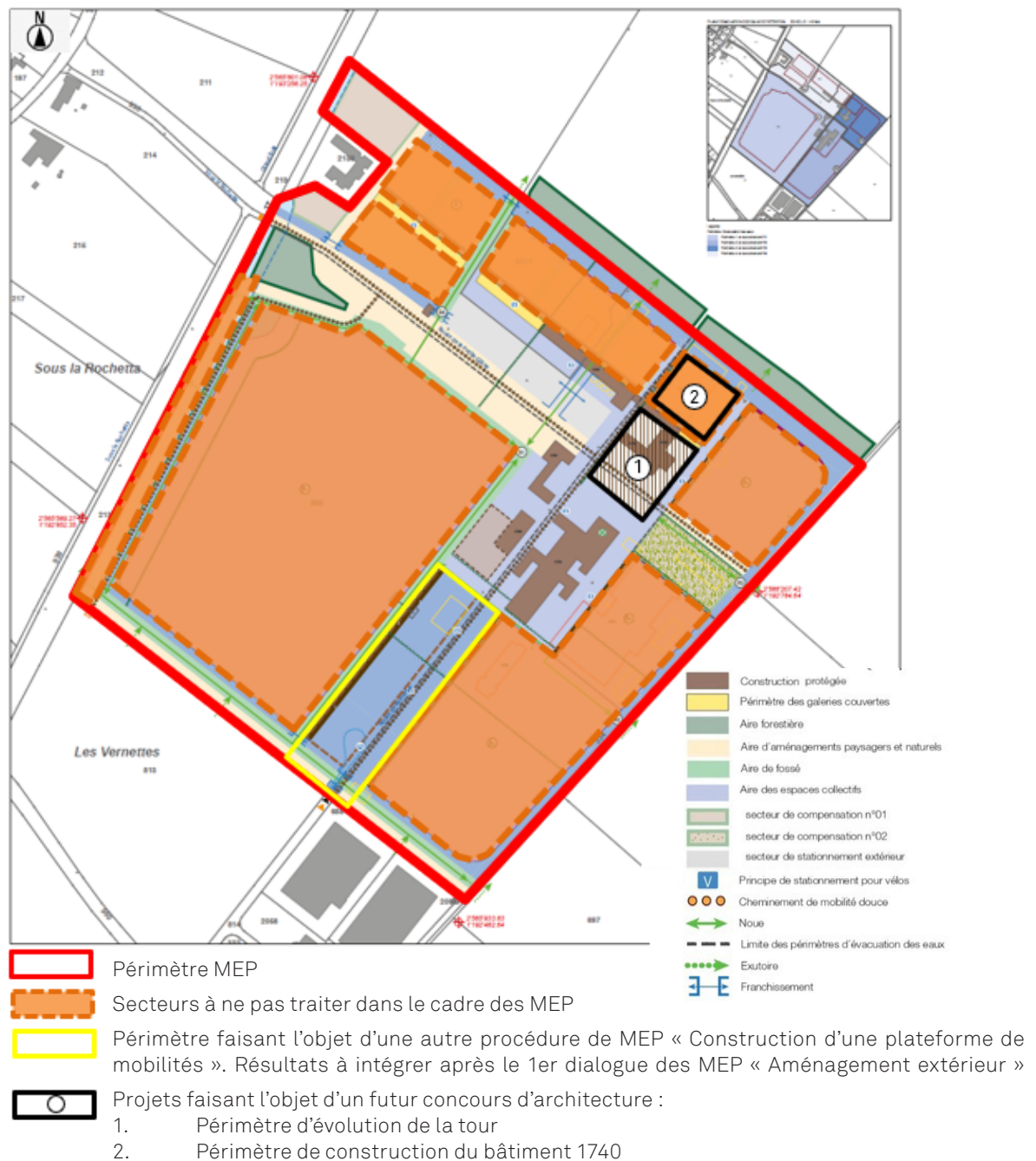


Figure 2 : Périmètre de l'étude

2.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Concrétiser l'image forte du site et élaborer un concept d'ensemble ;
- Valoriser et compléter les milieux naturels et paysagers déjà en place : axe vert (doit présenter une réelle valeur écologique), vues d'intérêt à l'intérieur et vers l'extérieur du site. Conserver et concilier leur qualité paysagère / écologique avec les projets de construction à venir ;
- Préserver et renforcer la biodiversité au sein du site par des aménagements propices à son développement (espèces indigènes, refuges pour la petite faune, entretien extensif) ;
- Concevoir les futurs éléments paysagers afin d'offrir un environnement attractif prêt à accueillir les usagers du site ;
- Assurer une transition qualitative entre le bâti existant et les secteurs de construction projetés ;
- Assurer une intégration qualitative des cheminements doux (piéton – cycle) sur le site ;
- Concrétiser la stratégie de développement souhaitée sur le site par l'ECPF.

Au terme des mandats d'étude parallèles, le maître de l'ouvrage a l'intention d'attribuer le mandat d'architecte - paysagiste selon les règlements SIA n°105 (édition 2020), avec accompagnement d'un bureau spécialisé sur les questions écologiques et environnementales.

2.3 Programme résumé des MEP

Les mandats d'étude parallèles ont pour objet l'aménagement extérieur et paysager de l'entièreté du site AgriCo à Saint-Aubin (hors périmètre d'évolution des constructions A et B).

L'aménagement des espaces extérieurs constitue la colonne vertébrale du projet de développement du site AgriCo. Ces espaces contribuent à l'affirmation d'une image forte du site et au futur rayonnement d'AgriCo. Le site AgriCo se veut être un véritable campus d'échanges sans circulation motorisée en son centre.

Dans une première phase, il a ainsi été demandé d'établir un concept général intégrant les milieux naturels, les espaces paysagers et collectifs de l'ensemble du site. Il s'agissait d'établir un concept d'ensemble sur la base des objectifs fixés dans le PED, de proposer une utilisation des espaces libres de construction du site, d'intégrer les cheminements de manière qualitative, de définir les ambiances, de proposer un concept de signalétique et enfin de réfléchir au mobilier, à la matérialité ainsi qu'à l'entretien des espaces. Une réflexion devait également être portée sur le maintien ou non de l'entrée visiteur actuelle et ainsi sur le déplacement du bâtiment protégé 1702.

Une deuxième phase a porté sur l'approfondissement de ce concept et la conception d'un véritable projet d'envergure. Une attention particulière devait être portée sur l'inclusivité des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du site.

Dispositions relatives à la procédure

03

3.1 Maître de l'ouvrage et organisateur

Le maître de l'ouvrage est l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) représenté par Giancarlo Perotto, directeur de l'ECPF. Ce dernier a mandaté le bureau Contour Gestion de projets SA à Lausanne pour l'organisation de la présente procédure.

3.2 Forme de mise en concurrence

Au vu de la complexité du projet liée à la sensibilité particulière du site, de la modularité du projet souhaitée et du besoin d'interaction avec les parties prenantes, la présente procédure porte sur des mandats d'étude parallèles à un degré organisée en procédure sélective, conformément aux dispositions applicables en matière de marchés publics et au règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009.

3.3 Composition du Collège d'experts

Le Collège d'experts est constitué de :

Président :

- Giancarlo Perotto, Architecte dipl. EPFZ, directeur ECPF

Membre non professionnel :

- Michael Willimann, Syndic de St-Aubin

Membres professionnels internes :

- Giancarla Papi, Aménagiste, cheffe de service SeCA
- Stanislas Rück, Architecte, chef de service SBC

Membres professionnels externes :

- Sabrina Contratto, Architecte-urbaniste ETH / SIA, CONT-S
- Karine Grand, Architecte paysagiste ETS / FSAP, Grand paysage
- Dominique Martignoni, Architecte SIA, dipl. EPFL, Charrière-Partenaires SA
- Elise Riedo, Paysagiste-urbaniste REG-A / FSAP, urplan
- Maria Zurbuchen-Henz, Architecte EPFZ/SIA/FAS

- Pascal Christe, Ingénieur mobilité EPFL SVI, Christe&Gygax Ingénieurs Conseils SA

Suppléants :

- Lucile Develey, Géographe UNIL, SVI, Christe&Gygax Ingénieurs Conseils SA
- Charlotte Gautier, Aménagiste, responsable projets ECPF
- Mélody Wach, Paysagiste-urbaniste
- Martial Pochon, Responsable du Service technique de St-Aubin

3.4 Spécialistes-conseils

Les personnes suivantes ont été consultées par le Collège d'experts en qualité de spécialistes-conseils :

- Jerry Krattiger, Directeur de la Promotion économique
- Grégoire Cantin, Chef de service du SMO
- Pierre Hejtmanek, EMCO Management SA, économiste de la construction

3.5 Conditions de participation

La procédure est ouverte aux architectes paysagistes établi-e-s en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC révisé du 30.03.2012 sur les marchés publics et accordant la réciprocité. Il a été demandé aux participant-e-s de s'accompagner d'un bureau spécialisé sur les questions écologiques et environnementales dès le lancement des MEP.

3.6 Critères d'appréciation - Phase sélective

L'évaluation des candidat-e-s se fait selon les critères suivants :

<u>Critères</u>	<u>Pondération</u>
Motivation, analyse et méthodologie	40 %
Références des bureaux, des personnes clés	40 %
Organisation, ressources	20 %

Les trois (3) candidat-e-s les mieux classé-e-s au terme de la procédure sélective ont été invité-e-s à participer aux MEP.

3.7 Critères d'appréciation - Phase MEP

Le Collège d'experts a procédé à une évaluation globale des projets sur la base des critères ci-dessous. L'ordre des critères ne correspond pas à leur pondération.

- Respect du cahier des charges ;
- Qualité spatiale et d'usage ;
 - Qualité de l'aménagement des espaces publics et des offres
 - Qualité des cheminements doux
 - Lisibilité et simplicité des propositions (usages, signalétique, etc.)
 - Rapport du projet avec la substance bâtie existante
 - Caractère modulable de la place centrale
- Qualité fonctionnelle ;
 - Coexistence, lisibilité et fonctionnalité de tous les modes de déplacement
 - Qualité de traitement des entrées sur le site
- Qualité environnementale et prise en compte des critères de durabilité ;
 - Respect des continuités écologiques
 - Stratégie végétale et choix des palettes végétales
 - Matérialisation, perméabilité, réutilisation des matériaux
 - Qualité de traitement des noues
 - Intégration de mesures de lutte contre les îlots de chaleur
 - Intégration de mesures de valorisation et préservation de la biodiversité sur le site
- Faisabilité technique et économique ;
 - Adéquation des matériaux et du mobilier
 - Simplicité de gestion et d'entretien du site
 - Respect des objectifs économiques.

Sélection des participant-e-s admis-e-s aux MEP :
8 juin 2022

Publication des résultats : 14 juin 2022

Mandats d'étude parallèles (MEP)

Lancement des MEP : 4 juillet 2022

Visite sur le site : 4 juillet 2022

Délai pour poser des questions : 8 juillet 2022

Réponses aux questions : 15 juillet 2022

Délai pour dépôt des dossiers 1er dialogue :
5 septembre 2022

1er dialogue : 15 septembre 2022

Délai pour dépôt des dossiers dialogue final :
6 décembre 2022

Examens préalables : décembre 2022

Dialogue final : 21 décembre 2022

Publication de la décision, rapport final du Collège d'experts : janvier 2023

Vernissage de l'exposition des projets :
25 janvier 2023

Exposition des projets : fin janvier 2023

3.8 Calendrier de la procédure

Phase sélective

Lancement de la procédure sélective (SIMAP) :
14 avril 2022

Délai pour le dépôt des demandes de candidatures
24 mai 2022 à 17h00

Phase des Mandats d'étude parallèles

04

4.1 Participation aux Mandats d'étude parallèles

Les trois participants retenus au terme du processus de sélection et invités à participer aux MEP ont été :

- Studio Vulkan, Zürich / Ecotec environnement SA, Genève / mrs partner SA, Zürich / TT Licht GmbH, Zürich
- Monnier Architecture du Paysage SA, Lausanne /Ecoscan SA, Lausanne /Lumière électrique, Lausanne
- Belandscape Sàrl, Nyon / CSD Ingénieurs SA, Fribourg

4.2 Déroulement

4.2.1 Premier dialogue

Le premier dialogue avec le Collège d'experts des MEP « Aménagement extérieur du site AgriCo à Saint-Aubin (FR) » s'est déroulé le jeudi 15 septembre 2022 sur le site AgriCo. Lors de la journée, le Collège d'experts a entendu les trois participants retenus dans le cadre de la phase sélective. Les projets ayant été reçus dans les délais et de manière conforme au règlement du cahier des charges, ils ont été admis au jugement.

Les équipes ont été entendues séparément et ont pu présenter librement leur projet. La durée de présentation par équipe a été de 20 minutes. Le Collège d'experts a ensuite débattu, sans les équipes, pendant 15 minutes. Un dialogue de 20 min entre le Collège d'experts et l'équipe a suivi.

4.2.2 Dialogue final

Le dialogue final avec le Collège d'experts des MEP « Aménagement extérieur du site AgriCo à Saint-Aubin (FR) » s'est déroulé le mercredi 21 décembre 2022. Lors de la journée, le Collège a entendu les trois équipes retenues pour participer à la procédure. Les projets ayant été reçus dans les délais et de manière conforme au règlement du cahier des charges, ils ont été admis au jugement.

Les équipes ont été entendues séparément et ont pu présenter librement leur projet. La durée de présentation par équipe a été de 20 minutes, auxquelles se sont ajoutées 15 minutes de dialogue avec les membres du Collège d'experts. Ce dernier a ensuite débattu, sans les équipes, pendant 20 minutes.

Au terme des dialogues, le Collège d'experts a délibéré afin de choisir un projet lauréat.

4.2.3 Conclusion

Le Collège d'experts relève tout d'abord la qualité des contributions des trois équipes participantes.

A l'issue des délibérations, le Collège d'experts a désigné comme lauréat le projet suivant :

« Agri-Parc » de l'équipe composée des bureaux Studio Vulkan Landschaftsarchitektur, Ecotec environnement, mrs partner, TT Licht.

Le Collège d'experts tient à remercier tous les participants pour leur travail et l'intérêt de leurs réflexions.

Présentation du projet lauréat





Agri-Parc

Architectes paysagistes

Studio Vulkan Landschaftsarchitektur
Zürich

Autres spécialistes

Ecotec environnement
Genève

mrs partner
Zürich

TT Licht
Zürich

Analyse du projet

Le projet s'appuie sur une analyse approfondie du grand paysage et du site. Il propose de maintenir et renforcer les deux axes existants et présente un réseau de mobilité simplifié.

L'axe naturel intègre notamment l'actuel biotope qui se poursuit jusqu'à la limite Est du site. Il est longé par un cheminement principal dédié aux mobilités douces, reprenant le cheminement piéton existant. Le travail de revalorisation de cet axe « vert » doit permettre une mise en réseau des différents milieux et la création d'un corridor écologique depuis St-Aubin jusqu'à l'hippodrome IENA.

Le second, nommé axe agricole, fait écho à la vocation agricole du territoire et du site lui-même. Il structure l'axe nord-sud autour d'un chemin central piétons/cyclistes. Cet axe prévoit des usages diversifiés et pédagogiques notamment en hommage aux activités précédentes. Un pavillon en profilé en U marque l'entrée sud du site. Ce pavillon se veut être, à la fois, un lieu d'attente, un arrêt de bus, une station d'entretien vélos, un point d'information, ainsi qu'un espace de rencontre. Un verger urbain se développe également le long de la plateforme de mobilité.

Le projet offre différentes typologies de paysage, dont un parc central qui comprend le bâti existant. Au cœur de ce parc, une place centrale aux usages variés propose un jardin de pluie. Cette place est encadrée par un maillage viaire. À proximité, une prairie ouverte aux usages libres et de multiples petits espaces viennent compléter les propositions d'usages sur le site.

L'équipe souligne l'importance du langage du projet et notamment le fort potentiel de réutilisation des profilés en U issus de démolition des bâtiments existants sur le site : revêtement de sol, assises, réservoir d'eau. Leur utilisation détournée donne à voir le patrimoine architectural du site sous un autre angle. Il est également proposé de travailler avec la typographie actuelle du site, ainsi qu'avec la palette chromatique existante.

Qualité spatiale et d'usage

Le collège salue la solidité du projet, ainsi que sa haute qualité et lisibilité. Une très bonne lecture du site a été réalisée et les enjeux ont été parfaitement compris. Le projet présente une harmonie appréciée, les propositions fonctionnent et dialoguent entre elles.

La diversité des usages proposés, leurs emplacements, permettent d'offrir une ambiance agréable aux futurs utilisateurs et utilisatrices du site.

Le Collège d'experts apprécie le traitement du cœur du site et la proposition d'un parc central qui englobe le bâti existant. Les dimensions données à la place centrale et aux divers espaces sont jugées pertinentes.

Le collège est particulièrement séduit par la réutilisation des profilés en U, l'utilisation de la typographie du site et de la palette chromatique existante pour inscrire le projet dans l'identité du lieu.

Qualité fonctionnelle

Le Collège d'experts relève positivement la clarté de traitement des deux axes. Les cheminements ont été simplifiés et garantissent une efficacité dans les déplacements des usagers du site.

Le Collège d'experts salue la qualité des propositions de toutes les entrées du site, principales et secondaires. De véritables fonctions y sont attribuées, notamment à celle située à proximité de la plateforme de mobilité.

Qualité environnementale et prise en compte des critères de durabilité

Le Collège d'experts relève positivement le prolongement de l'axe bleu jusqu'à la limite Est du site et le soin porté à l'intégration ainsi qu'à la préservation des arbres existants, notamment sur la place centrale.

Le choix et la localisation des essences en favorisant des espèces indigènes sont pertinents.

Faisabilité technique et économique

Le projet semble solide à tout point de vue. Le Collège d'experts juge pertinent la volonté de concentrer les efforts financiers sur les espaces clés.

AGRI-PARC

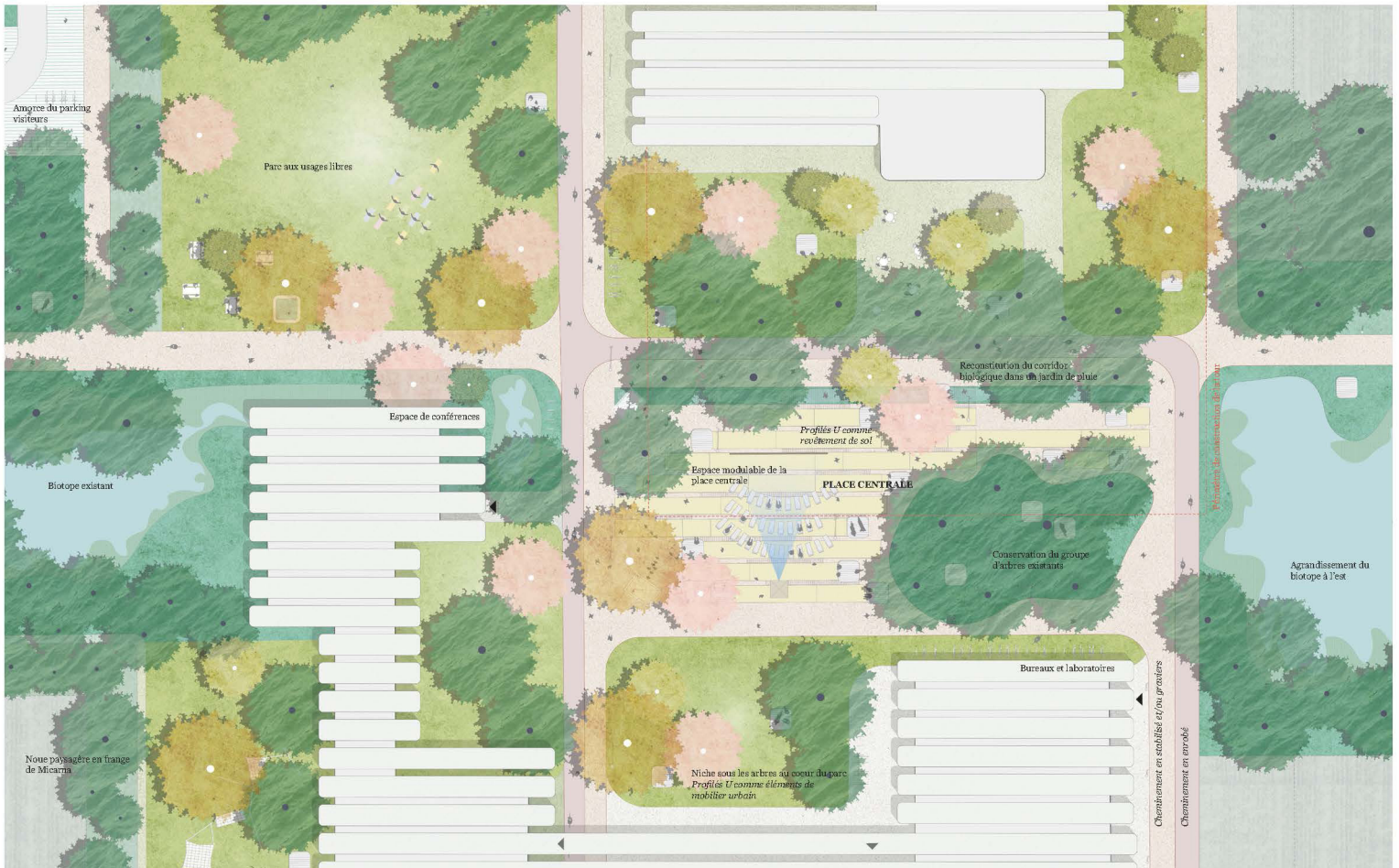


VUE SUR L'ENTRÉE VISITEURS
depuis l'axe naturel de gauche le biotope existant, à droite le développement des buttes boisées



PLAN DE SITUATION À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

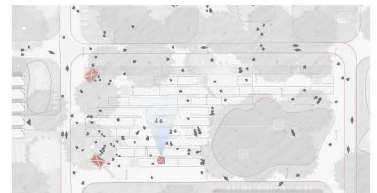




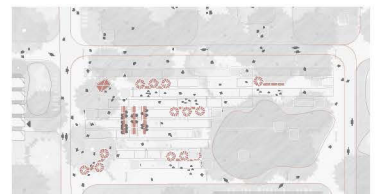
PLAN DE DÉTAIL DU PROJET DE LA PLACE CENTRALE ET DU COEUR DE L'AGRI-PARC échelle 1 : 200



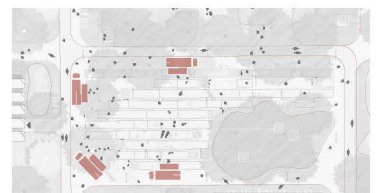
VUE SUR LA PLACE CENTRALE



Cinéma en plein air

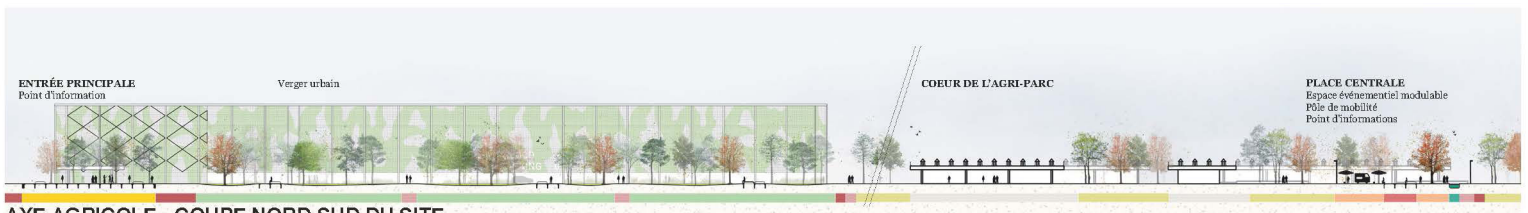


Food festival/ Marché



Food trucks le midi

FLEXIBILITÉ D'USAGES DE LA PLACE CENTRALE



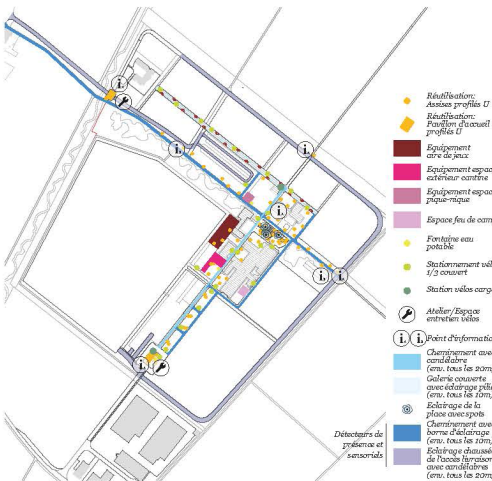
AXE AGRICOLE - COUPE NORD-SUD DU SITE échelle 1 : 500



AU COEUR DE L'AXE AGRICOLE axe principal du site AgriCo



VUE DEPUIS L'ENTRÉE PRINCIPALE, route de Vernette

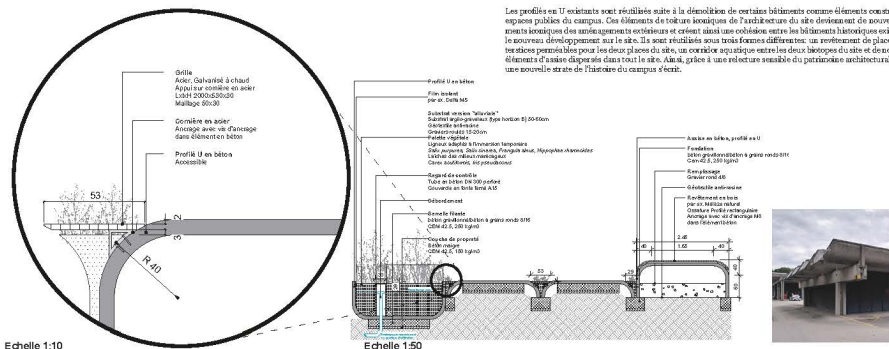


Réutilisations:
 - Assises profilés U
 - Réutilisations: Pavillon d'actuel profilés U
 - Equipement aire de jeux
 - Equipement espace extérieur scolaire
 - Equipement espace pédagogique
 - Espace feu de camp
 - Fontaine eau potable
 - Stationnement vélos 1/2 couvert
 - Stationnement vélos cargo
 - Atelier/Espace extérieur vélos
 - Points d'information
 - Changement avec cannelures (ems. tous les 20m)
 - Galerie couverte avec rebordage profilés (ems. tous les 20m)
 - Solénoïde de la place avec spots
 - Changement avec rebordage (ems. tous les 20m)
 - Réutilisation des cannelures de l'ancien bâtiment avec cannelures (ems. tous les 20m)

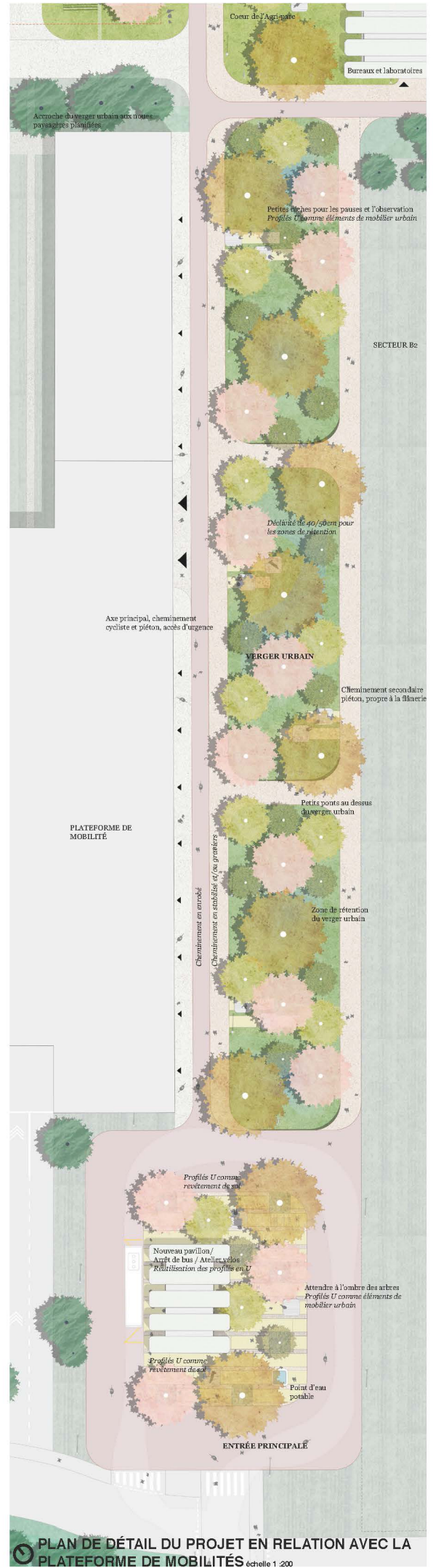
Détecteurs de présence et sensibilité

La palette chromatique et la typographie existantes sont utilisées comme inspiration pour le nouveau mobilier et la nouvelle signalétique (accueils entrées visiteurs et principale, points d'information est et ouest, délimitation du projet sur tout le site).

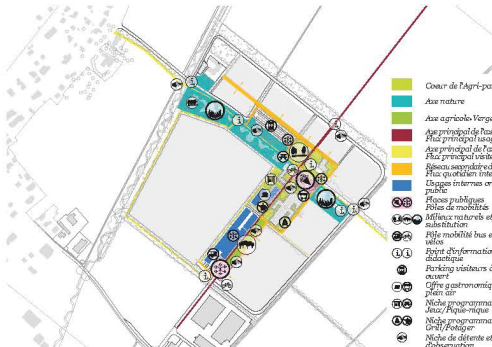
PLAN D'IMPLANTATION DU MOBILIER ET DE LA SIGNALÉTIQUE



STRATÉGIE DE RÉUTILISATION DES PROFILÉS U



PLAN DE DÉTAIL DU PROJET EN RELATION AVEC LA PLATEFORME DE MOBILITÉS échelle 1:200



L'axe nature est tourné vers un usage lié au boîtier, à l'observation et à la médiation. Des points d'information détaillés permettent au visiteur de comprendre le lieu qu'il traverse et son lien au grand territoire.

L'axe agricole est tourné vers une terre en quiddité au site. Les lieux à caractère public ou lieux adressés. Il se doit d'être à la fois efficace pour un programme de lieux de détente, à l'écueil de la médiation architecturale, des éléments de revêtement. Le principe de médiation est donc posé à son parcellaire dans les unités agricoles extérieures.

Plus de 50% des surfaces de la place sont perméables et, en plus, elles sont, notamment grâce au maintien d'un groupe d'arbres existants mais aussi grâce à un travail effectué sur les latéraux en gravier engazonné entre les éléments de revêtement en béton, permettant à la fois une infiltration des eaux de pluie mais aussi une connexion entre les milieux naturels et/ou de substitution de part et d'autre de la place tout en assurant une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le parking visiteurs à ciel ouvert est réorganisé et par la même occasion, les places de stationnement sont retravaillées avec dalle engazonnée, permettant ainsi à l'infiltration des eaux de pluie.

Les surfaces stabilisées sont réalisées à base de ciment et non pas de béton/ciment afin non seulement de favoriser la perméabilité du matériau mais aussi d'un côté à ses exigences carbone.



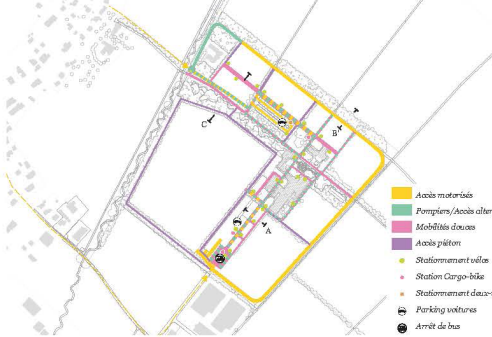
Le site se situe dans une zone sensible perméable, à l'exception des accès carrossables et de la piste cyclable principale, aux trottoirs.

Les places représentent les points de retour en U face de face des éléments architecturaux, des éléments de revêtement. Le principe de médiation est donc posé à son parcellaire dans les unités agricoles extérieures.

Plus de 50% des surfaces de la place sont perméables et, en plus, elles sont, notamment grâce au maintien d'un groupe d'arbres existants mais aussi grâce à un travail effectué sur les latéraux en gravier engazonné entre les éléments de revêtement en béton, permettant à la fois une infiltration des eaux de pluie mais aussi une connexion entre les milieux naturels et/ou de substitution de part et d'autre de la place tout en assurant une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le parking visiteurs à ciel ouvert est réorganisé et par la même occasion, les places de stationnement sont retravaillées avec dalle engazonnée, permettant ainsi à l'infiltration des eaux de pluie.

Les surfaces stabilisées sont réalisées à base de ciment et non pas de béton/ciment afin non seulement de favoriser la perméabilité du matériau mais aussi d'un côté à ses exigences carbone.



Concept de circulation en accord avec le PAC et le PED.

A partir de la plateforme mobilité et des stationnements visiteurs, toutes les personnes continueront à se déplacer à pied vers leurs destinations individuelles. Les itinéraires de quelques centaines de mètres favorisent la santé des usagers du site - chacun s'inscrit ses itinéraires pour pour contourner le site d'arrêt. Un service de location de vélos engage en site est disponible pour les transports inter-site.

Les surfaces stabilisées (ciment) et les surfaces paysannes sont en gravier et stabilisé au minimum dans tous les gabarits.

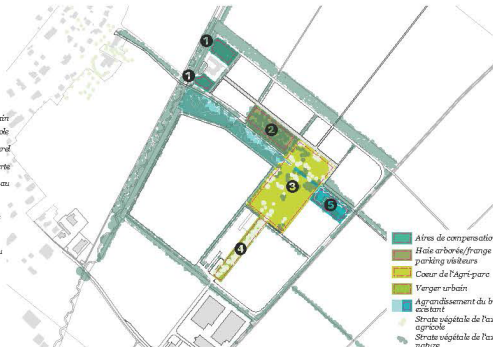
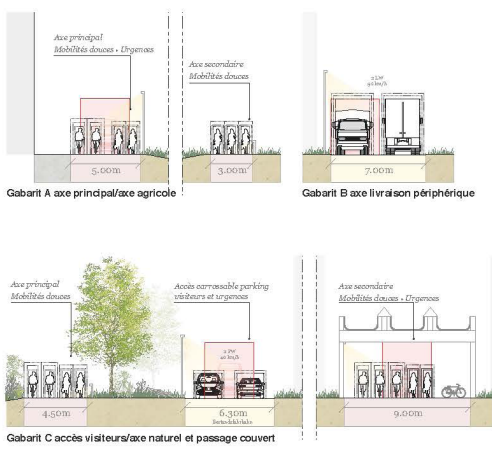
La voie carrossable existante depuis l'entrée visiteurs jusqu'au cœur du site est associée afin de desservir uniquement le nouveau parking visiteurs. Les surfaces stabilisées sont utilisées pour la haie arboree longeant le parking. Les accès d'urgence s'effectuent alors par la galerie couverte.

Tous les aménagements piétons sont engazonnés.

Des places de stationnement pour les vélos individuels et d'entreprise sont proposées à tous les endroits clés et de manière décentralisée à tous les accès bâtiments.

Sur la place d'accueil du site au sud une station d'entretien vélos est proposée.

Sur les deux places, des stations de recharge pour les vélos électriques ainsi que des stations pour vélos cargo sont proposées.



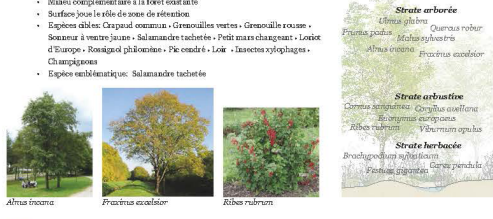
1 Aires de compensation: création d'une frange humide

Milieu forestier humide compensatoire, sous un rôle de réservoir de biodiversité pour les espèces forestières. Le secteur est particulièrement pauvre en milieux boisés, la rareté étant liée à plus d'un km.

Représentant environ 1/3 de la surface totale des milieux humides boisés sur le secteur.

Rôle de médiation significative: le réseau écologique régional.

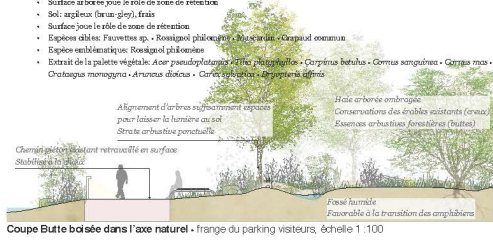
Fonction: complémentarité avec la végétation de ruisseau existante de la petite Gère. Renforcer le potentiel d'espèces d'amphibiens ripicoles: grenouilles, salamandres tachetées, tritons alpestres, le souzeau à ventre jaune.



2 Création d'une haie arboree avec des sections plus ouvertes plantées en herbacées de laïfères, modelage du terrain en petites buttes et creux

La partie sud, hors parking, créera un habitat et forêt à ciel ouvert complémentaire aux habitats existants. La création de buttes permet de diversifier les micro-habitats à l'égouttement varié (humide dans les creux) et mésophile sur les buttes. La strate herbacée sera dense mais diversifiée de manière à laisser de la place pour une strate herbacée. La strate herbacée sera riche et reproduira un sous-bois de forêt claire. L'arborescence et la végétalisation du parking compléteront ce milieu. Les pieds d'arbres seront végétalisés avec des espèces de sous-bois. L'ensemble végétal parking et buttes boises sera complet, assurant ainsi un point de vue paysager qui biodiversifie.

Fonction: pour la faune de transition entre les surfaces de compensation nord, le biotope boisé existant et le biotope pavé à l'est du site. En particulier pour les passeuses de milieux forestiers et semi-ouverts et pour les amphibiens (compensation biologique).



3 Le cœur de l'agri-parc

Fonction nature du secteur. Essentiellement en termes de connexion biologique avec les autres secteurs du présent projet.

La zone "cœur" est constituée de haies plantées aux pieds des arbres. Celle-ci jouera le rôle de site de médiation pour les espèces animales terrestres traversant la place centrale. Les milieux au pied des arbres au-dessus des surfaces optimisées de quelques mètres carrés de fougère à être attractifs pour les espèces en transit, en particulier les amphibiens. La distance entre ces sites - biotope composé de surfaces optimisées de quelques mètres carrés de fougère à être attractifs pour les espèces en transit, en particulier les amphibiens. La distance entre ces sites - biotope composé de surfaces optimisées de quelques mètres carrés de fougère à être attractifs pour les espèces en transit, en particulier les amphibiens. La distance entre ces sites - biotope composé de surfaces optimisées de quelques mètres carrés de fougère à être attractifs pour les espèces en transit, en particulier les amphibiens.

Les insectes pollinisateurs trouvent une source de nourriture aussi bien dans les arbres qu'au sol.

La coupe sera dense et participera à la continuité forestière ainsi qu'à créer un micro-climat agréable sur ces espaces.

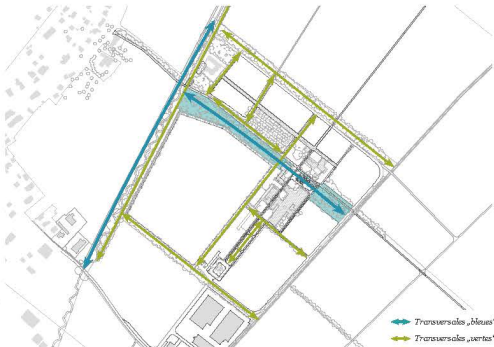
Une strate ligneuse particulière sur l'haie qui de la place sera faite de manière à ne pas impacter la fonction de réservoir biologique du secteur. L'objectif de 50% de couverture sur la place est largement atteint.



4 Agencement du biotope existant

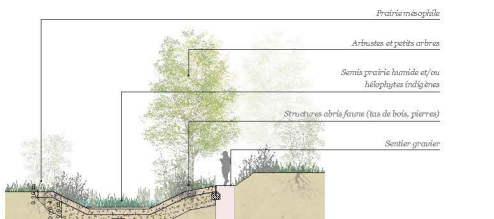
Milieu boisé et boisé avec humidité compensatoire. Mare permanente existante. Joue un rôle de réservoir de biodiversité pour les espèces aquatiques et amphibies, en particulier les amphibiens. Milieu favorable au souzeau à ventre jaune, complémentarité à la fois au milieu humide naturel mais aussi complémentarité avec les milieux boisés existants.

La connexion biologique avec l'est du présent site sera intégrée aux aménagements. Ce secteur représente le "cœur" trait d'union du présent projet avec la zone. Fonction nature d'écologie à développer.



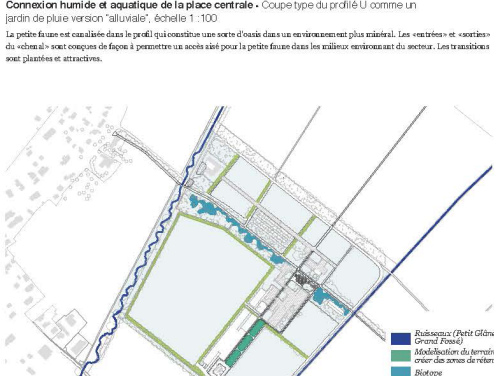
L'agri-parc est un axe de continuités écologiques

- Le nouveau biotope continu de la Petite Gère au Grand Fossé crée une nouvelle liaison entre les deux cours d'eau.
- A l'ouest du site, les sites de compensation sont mis en réseau avec la petite Gère et au sud avec le biotope existant grâce à des continuités bleues. Elles sont par ailleurs mises en relation avec l'axe nature du projet, le long de la frange de parking vers la place centrale grâce à une connexion terrestre et humide.
- Le milieu du biotope existant est mis en relation avec l'agencement du biotope à l'est du site. Cette connexion à lieu grâce à une connexion terrestre et humide.
- Les continuités terrestres nord-sud sont effectuées grâce aux zones de rétention ainsi qu'à un verger urbain de l'axe principal.
- L'interconnexion entre les deux parties du biotope existant et nouveau est assurée à la fois par une connexion terrestre mais aussi grâce à une connexion aquatique ayant lieu dans un profil en U utilisé comme un jardin de pluie.



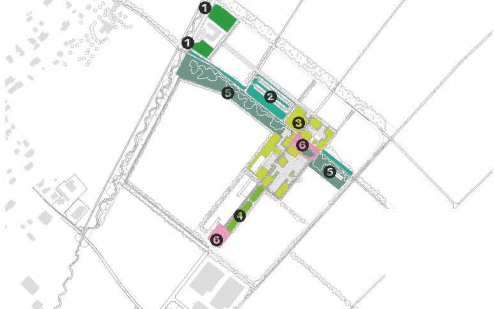
Connexion humide et aquatique de la place centrale - Coupe type du profil U comme un jardin de pluie vers "alluviale", échelle 1:100

La petite fosse est entaillée dans le profil qui constitue une sorte d'osier dans un environnement plus minéral. Les entrées et "sorties" du "chêne" sont conçues de façon à permettre un accès aisé pour la petite faune dans les milieux environnant du secteur. Les transitions sont plantées et attractives.



6 Faire de l'eau un élément central de l'aménagement du site.

- Rechercher la médiation des eaux à ciel ouvert: au travers des zones paysagères du jardin de pluie de la place centrale mais aussi des zones de rétention dans le verger urbain.
- Mise en relation des éléments hydrauliques du projet (jardins de pluie, zones de rétention) avec les zones paysagères prévues.
- Les zones paysagères sont, comme prévu, directement intégrées dans le paysage afin de constituer un véritable maillage bleu permettant une diversité biologique et de médiation. Les points de vue, les ouvertures vers l'extérieur, les différents zones du site.



Equipe Studio Vulkan Landshaftarchitektur AG, Ecoce environnement SA, en partenariat, TT Licht GmbH

Présentation des autres projets

Les contributions des autres équipes participantes sont présentées sans classement et par ordre alphabétique des noms des projets.





Campus AgriCo

Architectes paysagistes

Monnier Architecture du Paysage
Lausanne

Autres spécialistes

Ecoscan
Lausanne

Lumière électrique
Lausanne

Urbanmoving
Lausanne

Analyse du projet

Le projet s'appuie sur le patrimoine naturel historique de La Broye et sur le plan initial des architectes Zweifel et Strickler pour proposer un concept sur deux axes perpendiculaires autour desquels s'articulent différents espaces.

Le projet se base sur le leitmotiv suivant « activer un paysage en transformation, c'est imaginer un dispositif structurant support de scénarii de densification qui sera capable de fonctionner même s'il est construit seulement en partie ».

Un axe vert traverse le site en longeant le biotope existant. Il est proposé de créer un jardin humide à proximité de la serre existante pour compléter le maillage bleu du site. Ce jardin, par la mise en place d'une berge en terrasses, offre à la fois une fonction écologique et récréative.

Perpendiculairement, le projet propose un axe fonctionnel par la route des Vernettes pour permettre l'accueil des voitures et des transports publics. Cet axe minéral prévoit une boucle de retournement des bus autour d'un bosquet planté, suivi d'un cheminement doux rythmé notamment par des placettes équipées d'assises, des stationnements deux-roues, des centrales de recharges permettant d'atteindre le cœur du site.

Le cœur du site se situe à la croisée des deux axes. La majorité du bosquet central existant est conservé et forme deux îlots sur la place. Ces îlots plantés assurent la continuité écologique entre le biotope humide et le jardin humide. Sous l'ombrage de ces arbres s'étend un jardin du sous-bois proposant, aux occupants du campus, du mobilier libre afin de se réunir et d'occuper l'espace selon les souhaits.

Un plan lumière est établi et propose des solutions différentes en fonction des axes et de leurs usages.

Qualité spatiale et d'usage

Le Collège d'experts juge le questionnement sur la dimension de la place centrale pertinent. Il apprécie le respect de la structure paysagère existante notamment le maintien des deux axes.

Le fonctionnement indépendant de chaque espace est intéressant, toutefois la conception du projet est jugée complexe et peu structurée. Le Collège d'experts peine à trouver un fil directeur dans la conception du projet, ainsi qu'une véritable identité spécifique à ce site et ses activités propres.

Qualité fonctionnelle

Le Collège d'experts précise que le projet manque de clarté. Le projet proposé rend difficile l'orientation et la compréhension du site pour les futurs usagers.

Qualité environnementale et prise en compte des critères de durabilité

Le plan lumière est jugé intéressant par le Collège d'experts. Il apprécie également la sensibilité environnementale portée au projet et salue la réflexion de liaison via une voie-verte en direction du haras ou encore de la gare de Domdidier, bien que cela soit hors périmètre.

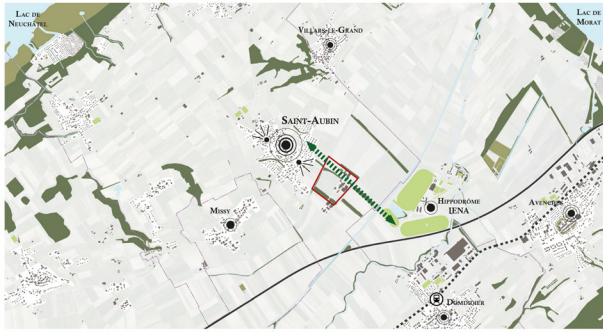
Faisabilité technique et économique

Le Collège d'experts relève la prise en compte du budget fixé dans le cadre des MEP.

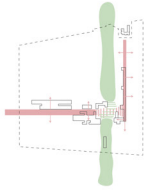
“ CAMPUS AGRICo ”

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES II - AGRICo SAINT-AUBIN - RENDU II
ÉQUIPE : MAP PAYSAGE, ECOSCAN, LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, URBANMOVING

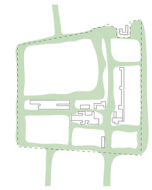
SCHEMA À GRANDE ECHELLE



TRAME STRUCTURANTE



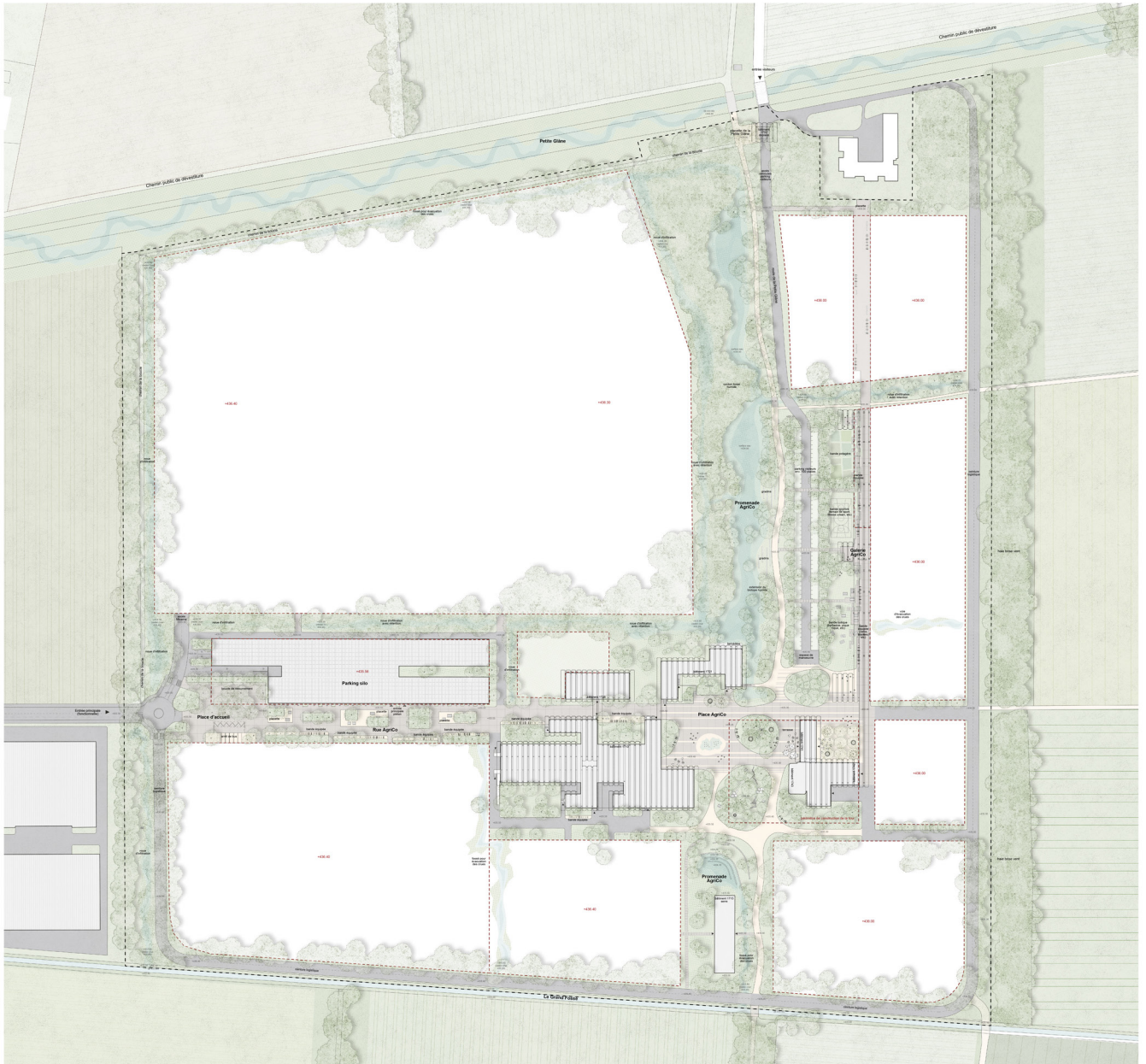
TRAME VERTE



TRAME BLEUE



PLAN 1.1/000



Activer un paysage en transformation, c'est imaginer un dispositif structurant support de scénarios de densification qui sera capable de fonctionner même s'il est construit en partie.

Fort de ce constat, le projet cherche à concevoir des espaces publics résilients qui interrogent avant le paysage que leur future fonction industrielle au travers d'une promenade paysagère pour l'axe vert et d'une rue équipée pour l'axe central. Les deux convergent vers une place fédératrice à la croisée des chemins : la Place AgricO.

CONCEPT

Le site AgricO s'inscrit au sein du paysage agricole vallonné de la plaine de la Broye, façonné par les eaux qui agrippent et irriguent encore aujourd'hui ces terres sous forme de cours d'eau, tels que la Petite Glaise bordant le futur campus. Dominé par le village de Saint-Aubin et desservi grâce à la proximité de la Gare de Domdidier, le site AgricO en mutation est une évolution locale, tant par ses constructions hautes que pour sa capacité d'accueil et la fréquentation qu'elle engendrera.

Il s'agit ici de tirer parti des qualités paysagères intrinsèques au lieu. La conception des espaces extérieurs s'est faite autour de deux axes perpendiculaires traversant le site et croisant ponctuellement sur le grand paysage. Cette structure identitaire est conservée au sein du projet d'aménagement extérieur qui, dans toutes ses composantes, suit un langage clair et essentiel, inspiré de la nature agricole et industrielle du lieu. Nous cherchons à valoriser et à connecter les perspectives et les entités paysagères du site dans lequel évolue la vie du campus et celle des habitants des villages alentours.

Le projet s'articule autour de trois espaces :
- un axe vert,
- un axe central,
- une place.

L'axe central et la rue équipée

L'entrée principale s'ouvre sur l'axe central, orienté, fort en Ouest, qui assurera l'accueil des usagers arrivant en bus ou en voiture. La place d'accueil avec son mail d'arbres permet aux bus d'opérer un demeuré hors de l'entrée du site. Les voitures accèdent au parking situé derrière les usagers du site sans avoir à parcourir l'axe central. Cette gestion des circulations décharge ainsi l'axe central de tout trafic motorisé, faisant de lui une véritable rue apaisée et animée. Des places équipées d'assises, stationnements deux-roues, centrales de recharge et de bornes planées rythment le parcours piétonnier par les structures végétales de type alignement ou petit mail. L'axe central emprunte un vocabulaire qui évoque l'orthogonalité forte et caractéristique de l'architecture du lieu. Cet espace consacré principalement aux piétons et cyclistes permet de rejoindre le cœur du site. Au-delà, il se transforme sous la galerie couverte, permettant l'adossage des futures constructions des périmètres A. Le cheminement est travaillé en dalles béton avec un calage évoquant un jeu de dilatations à l'image générale de l'axe central, qui se renforce au niveau des places équipées jusqu'à devenir place au cœur du site.

L'axe vert et la promenade paysagère

L'axe vert s'étend du nord au sud, où se situe une entrée dédiée aux visiteurs motorisés et à la mobilité douce, connectée directement avec Saint-Aubin. Cet axe paysager se compose principalement du bosquet humide conçu par le paysagiste Frédéric Béglinger lors de la construction du site au début des années septante. La promenade paysagère s'inscrit plus largement dans l'axe d'une potentielle voie verte permettant de relier Saint-Aubin à la gare de Domdidier en passant par le hameau national. Au nord, plusieurs regards entre forêt et l'orthogonalité du lieu. Cet espace consacré principalement aux piétons et cyclistes permet de rejoindre le cœur du site. Au-delà, il se transforme sous la galerie couverte, permettant l'adossage des futures constructions des périmètres A. Le cheminement est travaillé en dalles béton avec un calage évoquant un jeu de dilatations à l'image générale de l'axe central, qui se renforce au niveau des places équipées jusqu'à devenir place au cœur du site.

Le parking visiteurs paysager d'une centaine de places conserve son emplacement actuel. L'entrée et la sortie se font désormais par le nord, avec une circulation à double sens et un espace de manœuvre au bout du parking, qui permet de libérer dès que possible le cœur du site de toute circulation motorisée. Dès l'entrée du site, le bâtiment 1702 déplacé, la route de la Petite Glaise se distingue de la promenade

paysagère dédiée aux piétons, et permet la descente du parking visiteurs. L'alignement et le cordon boisé du parking sont conservés et renforcés ponctuellement, créant des poches vertes le long de la galerie couverte, qui peuvent accueillir quelques équipements. La Promenade se prolonge au-delà du cœur du site, le long d'un jardin humide offrant également quelques usages, en plus de jouer un rôle de délia dans les continuités écologiques à travers le site et au-delà.

La Place AgricO

À la croisée entre l'axe central et l'axe vert se déploie un espace de référence fédérateur : la Place AgricO. Cette imbrication entre les deux axes se caractérise par une nouvelle identité alliant orthogonalité urbaine et organicité de l'axe vert. Elle articule les deux axes et un travail fin des accroches permet la rencontre entre ces deux caractères. La majorité du boquet central existant est conservé et offre une forte et belle présence végétale avant même la construction des bâtiments industriels. Elle se décline en deux boquets qui fonctionnent tels des lacs sur cette place. La dilatation de l'espace, entre rétrocession de la rue équipée et lacs, destine une place principale, la Place AgricO. Ces lacs plantés assurent la continuité écologique entre le bosquet humide et le jardin humide et appuient de la hauteur sur la place. Sous l'ombrage de ces arbres s'étend un jardin du sous-bois proposant aux occupants du campus du mobilier libre afin de se reposer et d'occuper l'espace comme ils le souhaitent. La Place AgricO connecte les façades des bâtiments existants (1701, 1710, 1741 et 1743) et permet ainsi d'activer les rez-de-chaussée qui s'ouvrent sur cette dernière, en proposant par exemple un lieu d'exposition ou un restaurant.

La trame bleue

Au sein du campus, la collecte et l'incanescence des eaux sont assurées par la mise en place d'un important réseau bleu. Ce maillage se développe selon une hiérarchie, allant du Grand Fossé à la source, qui participe autant aux aspects paysagers et écologiques qu'hydrauliques. La préservation de l'axe aquatique existant et son extension font de lui un véritable parc humide, élément structurant de cet axe vert.

La création d'un jardin humide à proximité de la serre existante compléte ce maillage bleu en proposant une autre illustration de l'eau. La mise en place d'une berge en terrasse offre une double fonction à ce jardin humide. Tout en assurant un rôle écologique de pur son attractivité pour la faune, il remplit également une fonction paysagère et récréative.

La trame verte

Les haies brise vent qui bordent l'emprise orthogonale de la parcelle sont renforcées afin de favoriser l'irrigation du bâti dans le paysage et les continuités écologiques. Ces franges représentent des structures végétales hautes qui, implantées à l'intérieur du site, antennenent la hauteur des façades industrielles. Autour des zones humides évolue une végétation hydrophile qui renforce et diffuse l'ambiance végétale de l'axe aquatique existant dans l'ensemble du campus. L'implantation ponctuelle de cette végétation extensive permet de travailler le rapport à l'eau en fonction des aménagements qu'elle génère. Le choix de la palette végétale s'est fait selon les conditions particulières du site, à la proximité de la source photovoltaïque et le risque de choc impliquant une éventuelle inondation des aménagements extérieurs. La palette végétale de l'axe vert se différencie de celle de l'axe central. On retrouve davantage d'espèces végétales de milieu humide pour accompagner l'axe aquatique. À l'inverse, l'axe central est planté de signes à moyen et grand développement adaptés à des conditions plus sèches, mais pouvant également supporter une brève inondation.

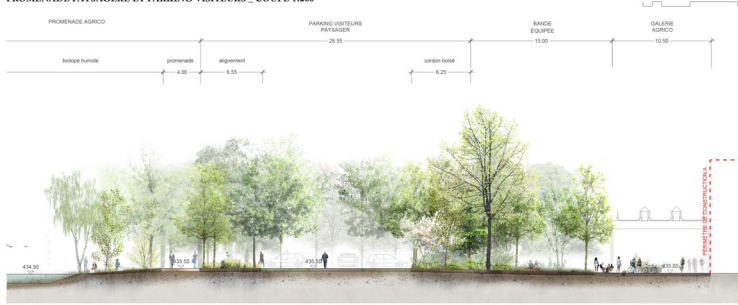


0 10 50m

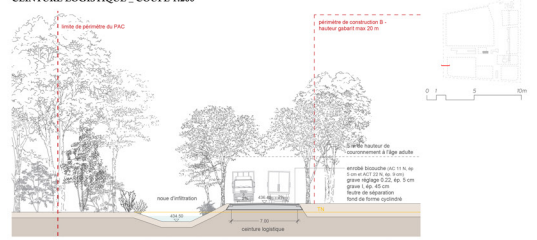
“ CAMPUS AGRICo ”

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES II - AGRICo SAINT-AUBIN - RENDU II
ÉQUIPE : MAP PAYSAGE, ECOSCAN, LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, URBANMOVING

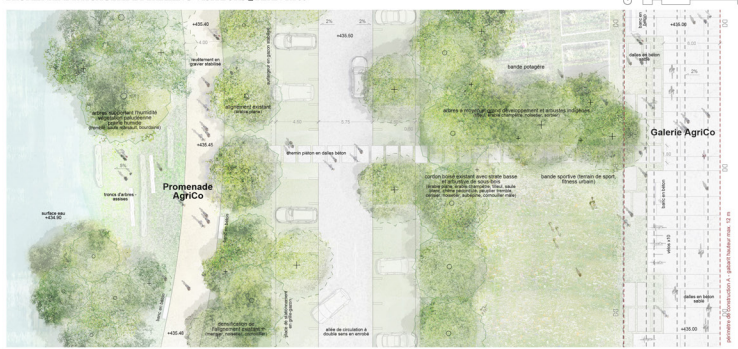
PROMENADE PAYSAGÈRE ET PARKING VISITEURS _ COUPE 1.200



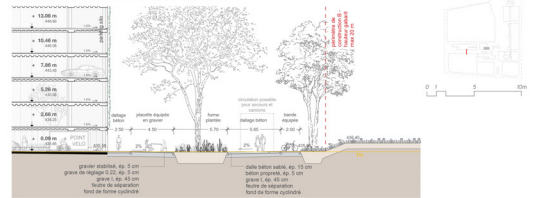
CEINTURE LOGISTIQUE _ COUPE 1.200



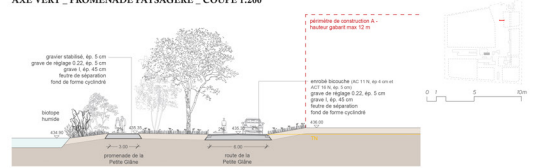
PROMENADE PAYSAGÈRE ET PARKING VISITEURS _ PLAN 1.200



AXE CENTRAL _ RUE ÉQUIPÉE _ COUPE 1.200



AXE VERT _ PROMENADE PAYSAGÈRE _ COUPE 1.200



PLACE AGRICo _ PLAN 1.200



MODULARITÉ DE LA PLACE - EMPLACEMENT DE LA FUTURE TOUR



PLACE AGRICo



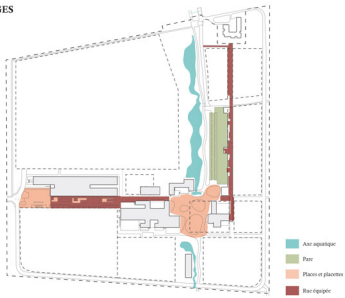
GALERIE AGRICo



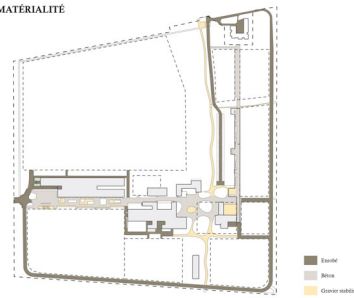
“ CAMPUS AGRICo ”

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES II - AGRICo SAINT-AUBIN - RENDU II
ÉQUIPE : MAP PAYSAGE, ECOSCAN, LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, URBANMOVING

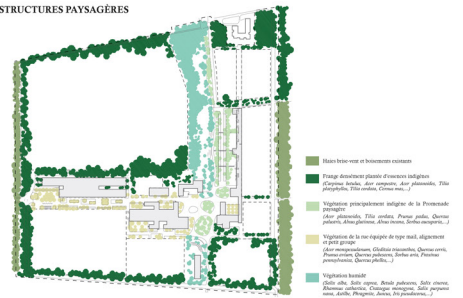
USAGES



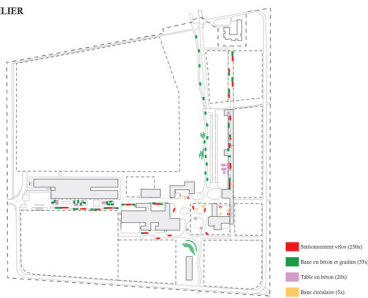
MATÉRIALITÉ



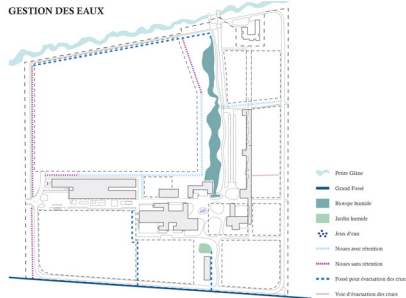
STRUCTURES PAYSAGÈRES



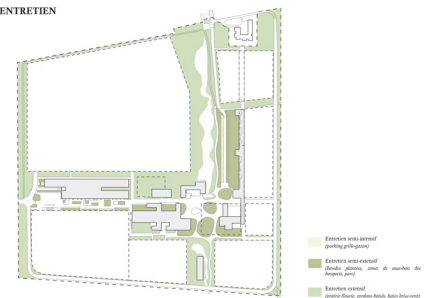
MOBILIER



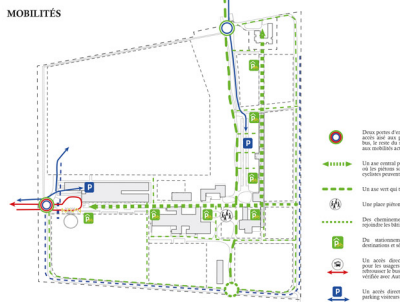
GESTION DES EAUX



ENTRETIEN



MOBILITÉS



MESURES DE VALORISATION ET PROTECTION DES BIOTOPES

Véritable biotope à forte valeur ajoutée, l'axe aquatique est constitué d'étangs existants qu'il est proposé de revaloriser par le biais d'interventions ponctuelles permettant de « réinventer » localement le cœur des plans d'eau (limitation des risques d'atterrissement) et une plus grande place aux berges par le réaménagement des chemements de mobilité douce. Par la suite, les interventions seront réalisées en fonction de l'évolution du milieu afin de limiter la fermeture des plans d'eau (une intervention tous les 3 à 5 ans).

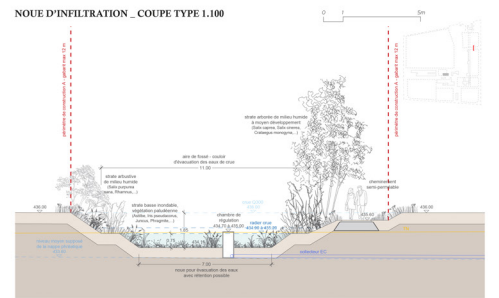
Cet élément structurant du site (aspect paysager et écologique fort) se trouve complété par le jardin humide qui offre une autre illustration de l'eau et participe à créer un climat tempéré propice à la fois au décollage et au renforcement de la qualité paysagère, mais aussi par la plus-value écologique favorisée à diverses espèces adaptées à des petits plans d'eau plus exposés.

La mise en valeur des biotopes repose également sur un traitement végétal des zones, la préservation des massifs boisés ou encore la mise en place de structures végétales permettant de maintenir des secteurs peu ou pas accessibles à la population (élément vertigineux).

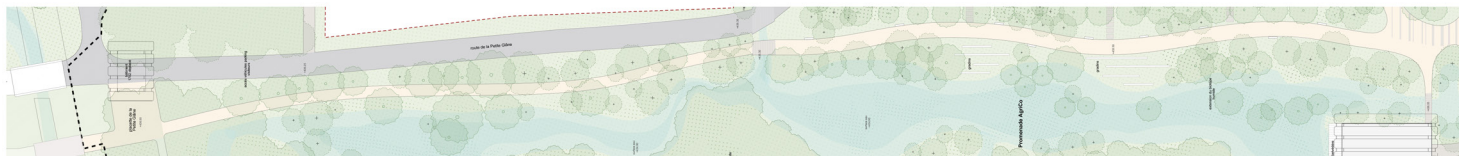
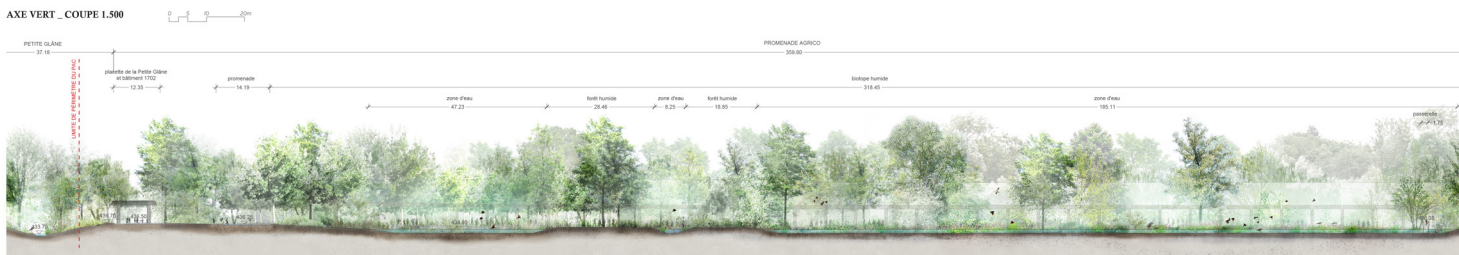
De plus, le concept lumineux permet de limiter l'illumination des secteurs « nature » durant la nuit, renforçant l'attractivité du site pour la faune.

Enfin, le concept d'entretien favorise un traitement extensif assurant une plus grande diversité écologique, une plus grande résilience au regard des enjeux climatiques et une qualité paysagère renforcée, garant d'un cadre de travail agréable.

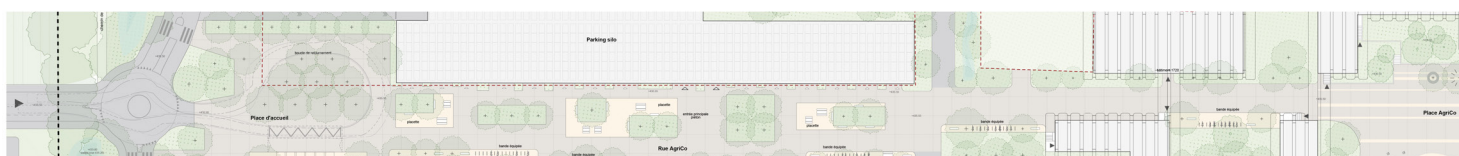
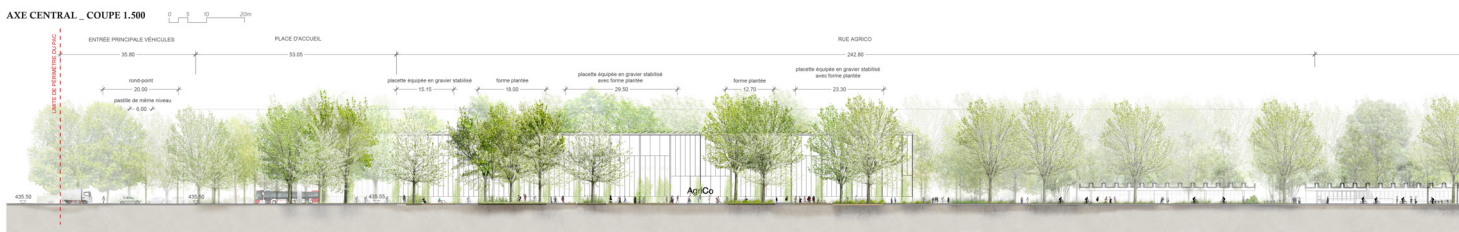
NOUVEAU D'INFILTRATION _ COUPE TYPE I.100



AXE VERT _ COUPE I.500



AXE CENTRAL _ COUPE I.500



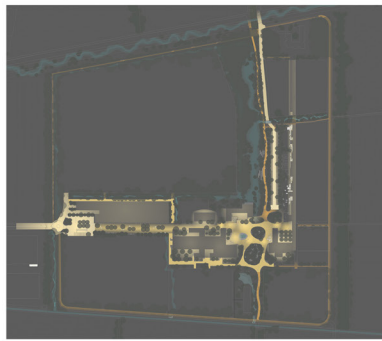
“CAMPUS AGRICo”

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES II - AGRICo SAINT-ÀUBIN - RENDU II
ÉQUIPE : MAP PAYSAGE, ECOSCAN, LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, URBANMOVING

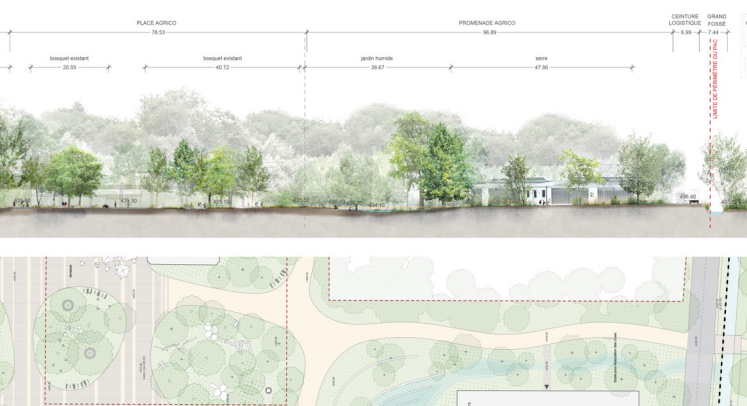
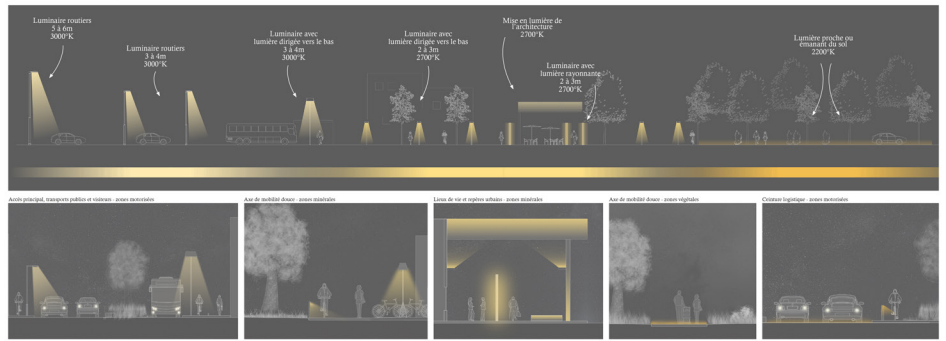
PLAN PLATEFORME DE MOBILITÉ 1.200



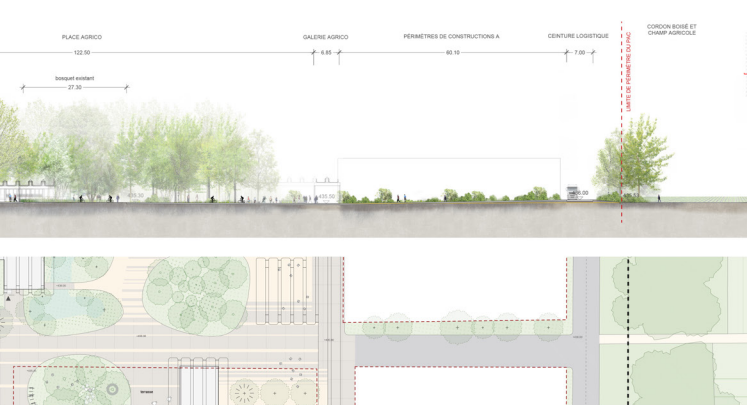
PRINCIPE LUMIÈRE



COUPE DE PRINCIPE LUMIÈRE



AXE VERT - PROMENADE PAYSAGÈRE ET BIOTOPE HUMIDE



AXE CENTRAL - RUE ÉQUIPÉE







Field Good

Architectes paysagistes

Belandscape

Nyon

Autres spécialistes

CSD Ingénieurs

Fribourg

Analyse du projet

Le concept se base sur une analyse fine du grand paysage agricole de la Broye ainsi que des réseaux écologiques et hydrologiques. Le projet présente également une analyse de l'architecture originale de Zweifel et Strickler ainsi que du mouvement architectural des années 1970. Le projet s'appuie ainsi sur ce dialogue entre nature et architecture.

Le projet propose un site sous forme de campus avec un axe principal et un axe secondaire au sein d'un réseau de maillage.

À l'entrée de l'axe principal, une place sud est proposée. Celle-ci est prolongée par un grand parc linéaire le long de la plateforme de mobilité que l'on appelle le Field. Le Field est marqué par une géométrie particulière et se compose d'un cheminement principal central et de parcours secondaires.

Au centre du site, le projet présente un square arboré (le Yard) avec des espaces de rencontre ombragés pour les usagers ainsi qu'un bassin d'eau central. Des aménagements évolutifs et modulables animent et structurent l'espace, offrant ainsi différents usages avant la construction de la future tour.

Le projet propose également de réhabiliter la serre horticole pour offrir un espace de rencontre fermé permettant d'accueillir divers événements (expo, café, séminaires, etc.). Une terrasse adjacente offre un lieu de repos et un prolongement extérieur du Yard.

L'axe secondaire est intitulé « la promenade bleue ». Le parking visiteur est requalifié. Deux terrasses en bois descendent ponctuellement vers l'étang et proposent une halte de repos et d'observation de la faune et de la flore aquatiques. Des zones de pré/prairie dégagées et des accès au biotope offre une promenade agréable le long de l'axe vert.

Un concept lumière est proposé.

Qualité spatiale et d'usage

Le Collège d'experts apprécie la proposition de maintien des deux axes avec des ambiances bien distinctes.

Toutefois, la géométrie du parc proposée le long du parking-silo interroge et est jugée trop formelle. Le manque de diversité de la végétation (toute strates) ne répond pas aux attentes du maître d'ouvrage. Le Collège d'experts juge les propositions d'une seconde place à l'entrée Sud du site, ainsi que le traitement de la serre peu réalistes dans leur réalisation et leur gestion. Ces propositions font perdre de la force à la place centrale.

Les propositions d'animation événementielle des espaces sont riches mais le Collège se questionne sur le mode réel d'activation. Il déplore le manque d'activités plus simples et attendues durant les temps de pause : espaces de pique-nique, zones sportives, etc.

Qualité fonctionnelle

Le Collège d'experts salue les réflexions quant à la modularité du projet. Il ne trouve toutefois pas le fil rouge du projet, ni son identité d'ensemble. Le traitement des mobilités est lacunaire et peu précis.

Qualité environnementale et prise en compte des critères de durabilité

La proposition de revitalisation de l'étang est intéressante. Toutefois, le Collège d'experts peine à trouver une cohérence entre le projet conceptuel et environnemental. Il remet notamment en question le choix des essences, l'alignement d'arbres monospécifiques et la grande étendue de prairie.

Le manque d'indication sur la gestion des eaux sur le site, notamment pour le bassin d'agrément dessert la proposition.

Faisabilité technique et économique

Le Collège d'experts souligne que le résultat des Mandats d'étude parallèles « Construction d'une plateforme de mobilités sur le site AgriCo » n'a été que partiellement pris en compte. En effet, le projet ne respecte pas la séparation totale des flux automobiles et bus à l'entrée du site, ainsi que la morphologie du parking-silo retenue.

La démonstration sur le respect du budget fixé dans le cadre des MEP ne convainc pas.

FIELD GOOD



Field good

AgriCo entame sa mue vers un site pionnier d'activités tourné vers le futur, un campus exemplaire d'échanges et de mobilité d'îcles agroalimentaire à Biomasse. Protection du patrimoine, biodiversité et réseaux écologiques, sauvegarde des espaces naturels, efficacité énergétique, sociabilité et mobilité douce sont les principales ambitions majeures qui guideront la mise en valeur et le développement de ce territoire stratégique en devenir.

Le projet Field good dialogue et se conjugue avec les grandes entités naturelles à haute valeur écologique et marque le grand paysage de la plaine agricole de la Broye qui la caractérise par une empreinte végétale forte. Il prolonge également les couleurs biologiques, les cordons et autres structures existantes (Renaturation de la Petite Ollène) alentours et concrétise les connectivités manquantes. Dans l'écran de verdure du campus, l'architecture remarquable des bâtiments existants, le tracé du défilé des années septante et soixante. Le parc paysager qui l'entoure, riche en grands ensembles arborés (Cordons, bosquets, mail...) en belles ouvertures et accompagné d'un long étang naturel, révèle l'harmonie délicate et un équilibre subtil entre le bâti et ses espaces naturels. Cette identité verte renforcée révèle les valeurs du campus qu'elle promeut et propose un environnement naturel et construit attractif prêt à accueillir les futurs usagers en quête de sens. Field good invite à une nouvelle manière de vivre et de travailler ensemble.

Cette approche propose de signer et de structurer par le végétal les principales entités emblématiques du site en apportant hiérarchie, fonction et identité pour chaque lieu. Cette partition paysagère rythme les grandes aires de développement et précise les points d'attrait et de respiration du campus. Le vocabulaire paysager (bosquets, alignements, rideaux, cordons, prairies, places ou mails) cadence le paysage et définit plusieurs chantiers verts s'intégrant à différents programmes de constructions ou de déterrie attendus pour un campus d'une telle ampleur.

Cet équilibre fragile et singulier entre les constructions d'origine et son parc qui l'entoure doit être maintenu et inspire les nouveaux aménagements paysagers et leurs usages. Ces marqueurs verts doivent être à l'échelle du site et continuer à garantir une symbolique parfaite entre naturel et construit. Le projet propose un ancrage fort et symbolique du campus dans le grand paysage de la Broye et fait écho aux grands rideaux de peupliers accompagnant canaux et russeaux et voies de communication par une empreinte végétale à grande échelle, inscrivant ainsi la nouvelle séquence paysagère d'AgriCo dans la typologie paysagère de la Broye.

LES AXES



Le plan d'axe naturel existant complété par les nouveaux axes linéaires, une grille forte, biologique, végétale et garantissant la fonction biologique, végétale et paysagère de la Broye. Ce réseau permet de gérer les flux et les usages.

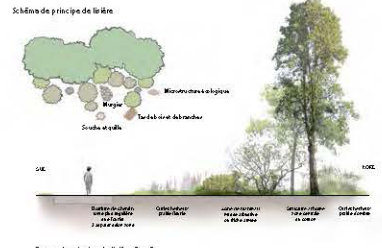
Les circulations principales et les places se structurent le long des axes principaux de la Broye.

LA TRAME VERTE



En complément et en symbiose avec la trame bleue et les structures végétales existantes, différentes nouvelles plantations en cordons, mails, alignements, bosquets ou îlots concourent à la végétalisation du site et à structurer l'espace, comme plan et relief. Les grands arbres de plantation favorisent la fertilité du sol et nourrissent la faune aviaire par leurs fruits et leurs feuilles.

Les valeurs naturelles



Voie mixte Piétons / Cyclistes



Allée double sens Cycles



Cheminement Piétons



Cheminement Piétons



Coupe de principe des circulations de mobilité douce de l'entrée parking B10



Voie mixte Piétons / Cyclistes



Voie de desserte Véhicules individuels / Livraisons



Coupe de principe de la circulation périmétrique



Délimitation de zones

- Le Parc - Boulevard existant, nouvelle assemblée, esplanade, terrasse
- Le Parc - Espace ouvert - zone d'échange ou d'attente, entrée du campus, terrasse
- Le Parc - Espace ouvert - zone d'échange, terrasse, auge
- Le Parc - Lieu de passage - zone d'échange, zone de détente, zone de repos
- Le Parc - Espace ouvert - zone d'échange, terrasse, esplanade, esplanade
- Le Parc - Espace ouvert - zone d'échange, terrasse, esplanade

Circulation des véhicules motorisés

- Transport commun - autobus
- Voie pédestre - station et itinéraire d'accès à la station (accès piétons)
- Véhicule individuel - accès au zone de stationnement
- Accès locaux

Valeur et usages des végétaux

- Bois et boisement
- Arbres fruitiers et légumes
- Pâturage extensif
- Surfaces de prairie de nature
- Cordons paysagers
- Lignes paysagères

Circulation des mobilités douces

- Stationnement - piétons
- Stationnement - cyclistes
- Stationnement - véhicules
- Stationnement - véhicules
- Stationnement - véhicules

États de végétation et usages

- Bourbes de vase et frottois dans les zones humides - 3 à 5 interventions annuelles
- Bourbes de vase et frottois dans les zones humides - 3 à 5 interventions annuelles
- Bourbes de vase et frottois dans les zones humides - 3 à 5 interventions annuelles
- Bourbes de vase et frottois dans les zones humides - 3 à 5 interventions annuelles

Bourbes de vase et frottois

- Reboisement en pin maritime type collinaire - 3 à 5 interventions annuelles
- Reboisement en pin maritime type collinaire - 3 à 5 interventions annuelles
- Reboisement en pin maritime type collinaire - 3 à 5 interventions annuelles
- Reboisement en pin maritime type collinaire - 3 à 5 interventions annuelles

Équipements et usages

- Arbres et espaces verts - zone de détente - d'attente - d'attente
- Arbres et espaces verts - zone de détente - d'attente - d'attente
- Arbres et espaces verts - zone de détente - d'attente - d'attente
- Arbres et espaces verts - zone de détente - d'attente - d'attente

Équipements et usages

- Arbres et espaces verts - zone de détente - d'attente - d'attente
- Arbres et espaces verts - zone de détente - d'attente - d'attente
- Arbres et espaces verts - zone de détente - d'attente - d'attente
- Arbres et espaces verts - zone de détente - d'attente - d'attente



- LÉGENDE :**
- Gazon extensif
 - Prairie
 - Grand-bassin
 - Nouse
 - Plaine minérale
 - Bâtiment
 - Arbres existants
 - Arbres projetés
 - Peupliers
 - Cordons mixtes et plantes

La serre horticole

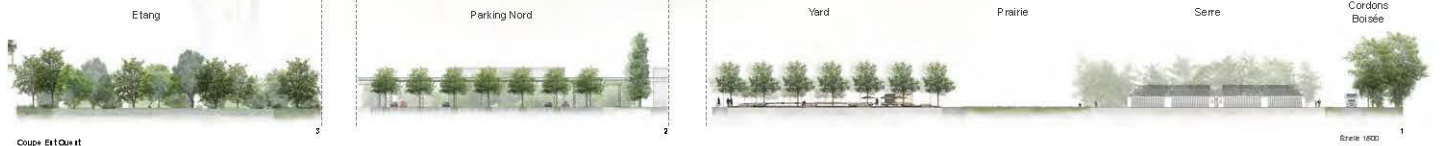
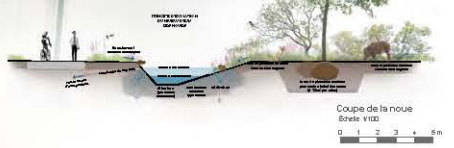
La serre horticole réhabilitée offre un espace d'hospitalité fermé idéal pour divers événements (expo, café, séminaires, etc.). La construction de verre, révélant le passé agricole du site et pleine de transparence, laisse percevoir – dans ses reflets – le cordon boisé et la noue paysagère riverains. Une terrasse adossée offre un lieu de repos et un prolongement extérieur dans un grand écrin de verdure ouvert sur le yard.

La promenade bleue

En continuité du grand parc et de la place arborée, une grande aire verdoyante accompagne la promenade le long du grand étang existant assaini, avec ses roseaux qui l'égrène jusqu'au portique d'entrée Ouest. En amont, réaménagé et agrémenté d'un nouveau mail arboré, le parking est réutilisé et accueille les véhicules des visiteurs. Ponctuellement, au bord de l'étang, deux terrasses en bois descendent d'observation vers les eaux et proposent une halte de repos et d'observation de la faune et de la flore aquatiques. Les aires vertes ainsi dégagées, tantôt pré, tantôt prairie, laissent place à l'imagination et offre une ballade le long de cette promenade bleue et révèle l'entrée du parc pour ses visiteurs.



Complément de plantation le long du cordon fosse



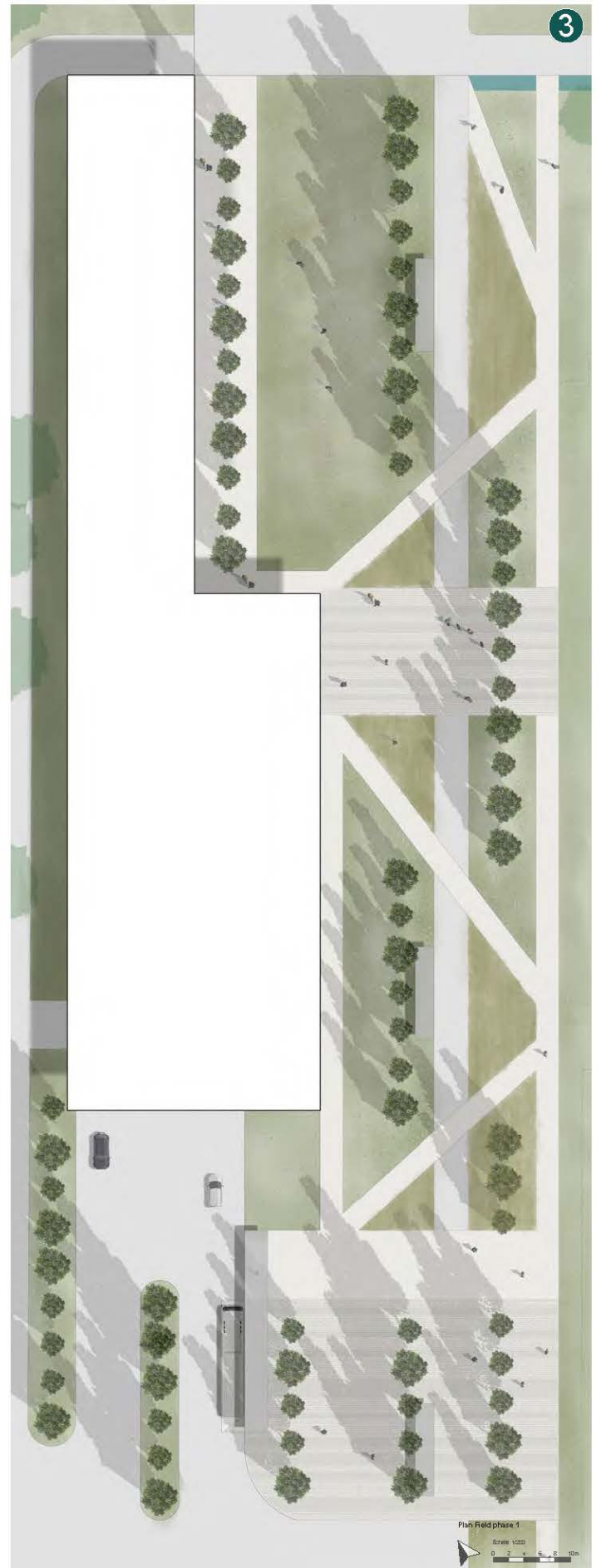
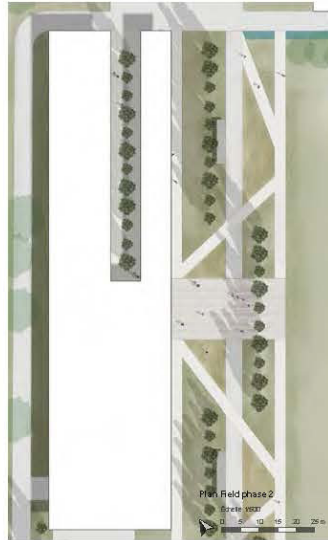
FIELD GOOD



Populus nigra
Populus tremula

The Field* – Un grand parc fédérateur

Le campus s'organise autour d'un grand parc linéaire cadencé par un jeu de séquences alternées de peupliers formant un nouveau skyline à l'échelle du plain. Ce rythme d'alignements et d'alternance symbolise également la production et le rendement des cultures et apporte une diversité d'ouvertures, de perspectives et d'ombres au grand parc. Ce nouveau parc anime et organise les principaux échanges à travers le campus et structure les grandes entités constructibles vouées aux programmes de développement ou d'activités. Il rassemble et accueille le long de son parcours différents points d'intérêts bâtis ou ouverts animant la promenade piétonne et faisant la part belle à la mobilité douce. Flirtant avec les franges, les ombes ondulées des peupliers dessinent des arabesques avec le ciel.



FIELD GOOD

4



Plan Yard phase 1
Echelle 1:500
0 2 4 6 8 10m



Plan Yard phase 2
Echelle 1:500
0 5 10 15 20 25m



The Yard* - Un cœur arboré vivant

Au cœur des bâtiments du campus original et au pied de la future tour, un 'yard' ou square arboré, offre ombre et espaces de rencontre aux usagers. Au milieu de cet écran emblématique, un grand bassin longitudinal habillé d'un deck en escalier rappelle le génie hydraulique de la Broye. Comme un grand miroir d'eau, il invite à la rencontre et guide la promenade entre le siège administratif et la serre horticole. On vient se reposer, se détacher ou chercher une parenthèse de fraîcheur. Le mail et son plan d'eau marque de façon pérenne et durable, dès la première étape d'aménagement du Yard, et dialoguera par la suite en harmonie avec la future construction de la tour.

Plus en amont, des aménagements évolutifs et modulaires en forme de flèche ou en coque offrent de multiples combinaisons possibles. Ils créent des îlots végétalisés combinés avec cas-sees et animent les espaces de vie en lien avec les programmes des bâtiments existants, en attendant la présence de la tour. Ils offrent ombrage et fraîcheur aux résidents et s'organisent dans le prolongement d'un édifice provisoire pouvant accueillir une buvette. Facilement déplaçables, ils proposent une réponse de qualité et d'usage jusqu'à l'engagement des travaux définitifs de la tour et les modules pourront alors être facilement réutilisés ailleurs dans d'autres lieux du campus pour de nouveaux besoins temporaires.

Recommandations du Collège d'experts

05

Le Collège d'experts salue la qualité des propositions présentées et tient à remercier tous les participants pour leur contribution. La diversité des propositions présentées a permis de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges des Mandats d'étude parallèles.

À l'issue des délibérations et de la procédure de Mandats d'étude parallèles, le Collège d'experts a désigné à l'unanimité le projet « Agri-Parc » de l'équipe Studio Vulkan Landschaftsarchitektur, Ecotec environnement, mrs partner, TT Licht, lauréat.

Le Collège d'experts recommande à l'ECPF :

- **D'entériner sa proposition en désignant le projet « Agri-Parc » comme lauréat ;**
- **D'attribuer le mandat d'architecte - paysagiste selon les règlements SIA n°105 (édition 2020) ;**
- **De prendre en compte les diverses remarques ci-dessous quant à l'évolution du projet pour en garantir la qualité finale :**
 - o Renforcer le travail sur l'espace entre le parking-silo et le site Micarna ;
 - o Requestionner le dimensionnement du cheminement à l'est du verger urbain pour garantir une lisibilité des adresses des futures entreprises, et si besoin l'élargir ;
 - o Maintenir une vigilance accrue sur le budget fixé dans le cadre des MEP.

Approbation du rapport final

Le présent rapport est approuvé par le collège d'experts le 16 janvier 2023.

06

Giancarlo Perotto



Michael Willimann



Giancarla Papi



Stanislas Rück



Sabrina Contratto



Karine Grand



Dominique Martignoni



Elise Riedo



Maria Zurbuchen-Henz



Pascal Christe



Suppléants :

Develey Lucile



Charlotte Gautier



Mélody Wach



Martial Pochon

